

BÂTIMENTS COMMUNAUX: Grand Marché; réparations, avis de la Commission - Appel au Syndicat des Entrepreneurs

Le Maire demande au Secrétaire de donner lecture du rapport:

Le Grand Marché de Saint-Denis exige des réparations immédiates et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé au Syndicat des Entrepreneurs de bien vouloir avertir ses adhérents que la Commune était prête à traiter par marché de gré à gré pour/des travaux soient entrepris le plus rapidement possible.

Nous n'avons jusqu'ici reçu qu'une seule réponse, celle de M. BAILLIF.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser, passé le délai du 10 Mai, à demander à M. BAILLIF de nous présenter un devis pour les travaux suivants:

- a) Aménagement des dépendances du côté des chambres froides, réparer tout le côté est, soit refaire pour une grande salle de 2 m 60 sur 6 m 50 de large et une autre petite grande de 13 m sur 6 m 50.

La grande salle pourrait être affectée soit à une salle de réunion, qui servirait notamment de salle de musique ou encore, à des stands.

Le montant éventuel de ces travaux serait de 2.400.000 Fr.

- b) Réfection de la charpente intérieure des salles et carreaux, réfection des murs intérieurs.
- c) Confection d'une volière de 40 casiers présentant chacun 1 m de haut, 1 m 50 de large le tout en deux étages.

En effet le grand marché suivant sa disposition actuelle comporte sur le côté Nord, dominant Rue Général Leclerc des carreaux affectés à la vente des volailles, il résulte, de manière permanente, des bruits et une saleté qui est véritablement repoussante.

Il résulterait de ces travaux, qui sont évalués à 633.000 Fr plus d'ordre dans le Grand Marché et plus propre.

- d) Enfin il faut prévoir la confection de stands métalliques destinés à la vente de la viande et poisson. Ces stands seraient au nombre de 4, ils auraient les dimensions suivantes:

2 de 24 m de long, 3 m de large et 2 m 50 de haut

2 de 9 m de long - 1 m 50 de large - 2 m 50 de haut.

Le montant éventuel de ces travaux est 1.940.000 Fr.

Le Montant total de ces 4 postes est 6.540.000 Fr.

Par ailleurs, les travaux de peinture qui pourrait être entrepris au Grand Marché se montent à 3.584.665 Fr évalués par une Entreprise. Nous pensons toutefois que ces travaux pourraient être entrepris par nos propres équipes, ils ne le seraient dans tous les cas qu'une fois les travaux principaux terminés.

Je vous prie de décider si les travaux a, b, c et d vous paraissent nécessaires et justifieraient un marché de gré à gré, soit pour les quatre autres postes de travaux, soit pour chacun deux pris séparément, dans ce dernier cas je vous prie de vouloir bien fixer l'ordre de priorité que vous entendez donner à ces quatre sortes de travaux./.

LE MAIRE. - Messieurs, ce rapport a été fait à la suite des travaux d'une commission qui a visité le Grand Marché et qui a établi des devis estimatifs. Cette commission était notamment composée de MM. GALLARD - GIGANT - AUBER et MONDON.

Nous n'avons jusqu'ici reçu qu'une seule demande, celle de M. BAILLIF.

Monsieur GALLARD vous donnera les explications nécessaires.

M. GALLARD. - En ce qui concerne ce marché, je m'excuse, mais je ne suis plus moi-même d'accord avec les devis qui vous ont été présentés il y a quelques semaines, non pas en ce qui concerne le montant mais en ce qui concerne la nature des travaux mêmes. Le toit de ce marché est en très bon état; après un examen plus attentif je crois que nous devons porter tous nos efforts sur le sol. En effet, ce qui nous empêche de maintenir le marché en constant état de propreté c'est l'état du sol. Ne croyez-vous pas qu'en pourrait raser tout ce qu'on appelle "carreau" et construire dans l'allée centrale des carreaux en ciment et pour tout le reste du marché des tables en béton montées sur pied.

LE MAIRE. - Quelle serait la dépense, dans ce cas?

M. GALLARD. - Je sais bien, pour de tels travaux les dépenses seront élevées; mais je crains que si nous<sup>ne</sup> faisons pas quelque chose de bien, nous nous retrouvons dans quelque temps devant la même situation que présentement.

LE MAIRE. - Si le marché est arrivé dans un tel état de saleté et de vétusté, c'est parce que les travaux d'entretien étaient nuls. J'estime que les travaux d'entretien sont indispensables.

Je donne la parole à celui qui la demandera.

M. AUBER. - Le projet de M. GALLARD serait très intéressant pour la raison bien simple qu'il y a un encombrement épouvantable les samedi et mardi matin. Comme moi, vous avez dû, remarquer que les marchands se trouvent dans l'obligation de mettre leurs paniers dans les allées, ce qui gêne la circulation. Si on construit des carreaux montés sur pieds ils pourront ranger en dessous paniers et autres.

D'autre part, il était question de supprimer les échoppes du côté Ouest pour faire un parking et d'aménager le côté Est en échoppes.

Dans le projet actuel, il n'est plus question de cela. Or, il faut reconnaître que ces box sont d'une saleté repoussante, mais si nous les supprimons je me demande quelle sera la réaction des marchands qui viennent des campagnes environnantes, qui arrivent de très bon matin et qui ont l'habitude de prendre leur petit déjeuner dans ces cafés. Je crois que nous devons faire quelque chose pour eux.

M. REYDELLET. - Pour ma part, je crois que nous pourrions, comme pour le mur du cimetière, procéder par étapes. D'abord des tables qui permettraient aux marchands de mettre en dessous leurs paniers, leurs légumes qui ne peuvent être rangés sur la table en une seule fois.

LE MAIRE. - Messieurs, le point de vue que vient d'exposer M. AUBER est très juste quand il rejoint le point de vue de M. GALLARD. Il est certain que le Grand Marché est dans un état de vétusté, mais devant le problème financier, je rejoins entièrement le point de vue de M. REYDELLET pour procéder par étape. Déjà pour faire face à ces réparations qui sont absolument urgentes nous disposons d'une somme ridiculement faible sur le budget de 1960. Il faudra encore faire appel au budget de 1961 comme pour bien des travaux que nous entreprenons actuellement à moins que nous obtenions des crédits nécessaires pour 1961 qui nous permettraient de récupérer sur les travaux que nous allons faire aux trottoirs et aux rues de la Ville.

M. AUBER. - M. le Maire, s'il y a un problème qui se pose pour le Grand Marché, il y en a un qui se pose également pour le Petit Marché qui travaille d'une manière régulière.

LE MAIRE. - Le Petit Marché pour le moment ne présente pas les mêmes difficultés. C'est la raison pour laquelle la suggestion qui vient de cette commission de faire des cages à volailles et des tables pour la vente de la viande et du poisson est à retenir, ce qui mettrait beaucoup de propreté dans le Grand Marché et on diviserait le Grand Marché en 4 ou 5 secteurs que l'on referait au fur et à mesure.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité pour tous les travaux indiqués.